

 — COMMUNIQUÉ N°07/18 - MESRS/CICG-MARS 2018 —

## INSCRIPTIONS À L'EXAMEN DU BTS SESSION 2018

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique porte à la connaissance des candidats à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) que les inscriptions pour la session 2018, seront ouvertes en ligne sur la plateforme : [www.examensbts.net](http://www.examensbts.net) du mercredi 14 mars au vendredi 6 avril 2018.

Les candidats devront joindre à la fiche d'inscription imprimée, les pièces constitutives du dossier de candidature, et procéder à leur enrôlement biométrique. Cet enrôlement devra être couplé au dépôt des dossiers physiques auprès des agents d'enrôlement du ministère qui se rendront dans les établissements d'origine pour les candidats officiels et à la Direction des Examens, des Concours et de l'Orientation pour les candidats libres.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature toute personne ayant suivi le cycle complet de formation au BTS dans une école agréée par l'État et suivant l'une des conditions suivantes :

- **Deux (2) années de formation après l'obtention du Baccalauréat, du Brevet de Technicien (BT) ou de tout autre diplôme équivalent ;**
- **Trois (3) années de formation incluant une année préparatoire, après l'échec à l'un des diplômes requis, l'année préparatoire n'étant autorisée qu'aux candidats ayant obtenu une moyenne d'au moins huit sur vingt (08/20) au BAC ou au BT ;**
- **Une année de formation après l'obtention du Brevet Professionnel (BP) de la spécialité ;**
- **La dernière année de scolarité ne doit en aucun cas dater de plus de trois (3) ans.**

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPRENDRE :

- 1. Une fiche d'inscription à renseigner et à imprimer en ligne ;**
- 2. Un extrait d'acte de naissance ;**
- 3. Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso sur la même page) ;**
- 4. Le(s) certificat(s) de scolarité attestant de la préparation complète au BTS ;**
- 5. Une photocopie (légalisée pour les candidats officiels) du diplôme de base requis ou à défaut du relevé de notes obtenues à l'examen (BAC, BT, BP) ;**
- 6. La fiche d'autorisation d'inscription en année préparatoire;**
- 7. Deux (2) photos d'identité ;**
- 8. 10 000 F CFA pour les frais d'inscription pour les candidats résidents ou 15 000 F CFA pour les candidats non-résidents (à payer via mobile money).**

NB : Pour les candidats libres, produire l'original de chaque pièce plus une photocopie simple (non légalisée).

**Pour tout renseignement appeler au 20 32 90 95.**

**Prof. BAKAYOKO-LY Ramata**  
*Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*